Fonctionnaires non fédéraux
Prestations réduites après maladie

Les **fonctionnaires statutaires qui ne relèvent pas de la fonction publique fédérale** sont invités à contacter leur service du personnel afin de s'assurer qu'un tel régime de prestations est prévu dans leur statut et de connaître le service médical auquel ils doivent s'adresser en pareil cas.

Si l'employeur a désigné **Medex** comme service médical, les procédures reprises ci-dessous sont d'application :

- **Faites compléter cette proposition de prestations réduites par votre médecin traitant.**
- **Amenez ce formulaire complété lors de votre examen médical.**
- Votre demande de prestations réduites doit satisfaire aux **conditions** suivantes :
  - les prestations réduites doivent **suivre** immédiatement **une période d'absence** (maladie ou accident de la vie privée) **de longue durée**.
  - votre médecin traitant doit :
    - motiver la demande
    - proposer un plan pour les prestations réduites
    - mentionner la date (présumée) de la reprise complète du travail.
- Prenez **rendez-vous** en appelant notre call center de préférence une quinzaine de jours avant la date de début des prestations réduites.
- Pour ce qui est du contenu concret des prestations de travail et des éventuelles incidences administratives (par ex. au niveau de l'impact sur le nombre de congés de vacances ou sur la rémunération), renseignez-vous auprès de votre service du personnel.
- Une **prolongation** est possible, mais elle doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Plus d'information ? www.medex.belgium.be / Contact Center : 02/524 97 97

1. Coordonnées du patient

Numéro de Registre National
Nom
Prénom
Numéro de téléphone

2. Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que :

Le patient est en incapacité de travail depuis le : / / 20
Diagnostic :
Motivation de la nécessité de prestations réduites :

……
……

3. Proposition de prestations réduites

Date de début
= dernier jour de maladie + 1

/ / 20

…… mois à … %
…… mois à …%
…… mois à … %

Date présumée de la reprise complète du travail par l'intéressé(e)

/ / 20 *(champ obligatoire)*

Coordonnées du médecin

N°INAMI

Date
/ / 20

Signature et cachet du médecin

L'information et les données à caractère personnel réclamées par Medex sont nécessaires pour l'évaluation des prestations réduites pour raisons médicales. Ces données sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Si le traitement de votre demande le requiert, certaines de vos données pourront être communiquées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification à l'égard de ces données vous concernant. Vous disposez également du droit de demander la limitation du traitement dansles conditions prévues par l'article 18 du RGPD, ainsi que du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé. Des informations complémentaires au sujet de ces traitements peuvent être obtenues auprès du délégué à la protection des données (DPD – dpo.medex@health.fgov.be) du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaine alimentaire et Environnement.
Vous pouvez également consulter la politique 'Vie Privée' : https://www.health.belgium.be/fr/medex/propos-de-nous/nous-protegeons-vos-donnees